

**INSTITUT DE RECHERCHE EN GEOPOLITIQUE ET
D'ETUDES STRATEGIQUES**

Revue
Intelligence Stratégique

Vol. 007, Numéro 019, Juillet-Décembre 2024

E-ISSN : 3006-5488, P-ISSN : 3006-547X

<https://doi.org/10.62912/JYFU3565>



Siège social : 292, avenue Mweka, Commune de Lingwala, Kinshasa, République
Démocratique du Congo.

Téléphone : +243 82 006 1696 ; 81 86 19 121; 89 7175 074

E-mail : felly.lukunga@revue-is.org, article@revue-is.org, info@revue-is.org ;

Internet : www.revue-is.org ; www.irges.org

Europe : 59, Rue du Rhône, 1204 Genève, Suisse, + 41 22 810 88 68, Chambre de
Commerce Suisse-RD Congo, info@ccsc.ch

Intelligence Stratégique est une revue scientifique internationale de publications en version imprimable et en ligne de l'Institut de Recherche en Géopolitique et d'Etudes Stratégiques (**IRGES**). Cette revue est agréée en République Démocratique du Congo par le Ministère de la Recherche Scientifique et Technologique par l'Arrêté N°MIN.RST/CAB.MIN/054/2018 et le Ministère de la Culture et des Arts par l'Arrêté N°125/CAB/MIN/CA/PKB/2018. Elle est indexée sur **CrossRef DOI, Google Scholar, Semantic Scholar, ResearchGate**.

Les réflexions scientifiques publiées dans cette revue bénéficient d'une large vulgarisation et couverture à l'échelle internationale conformément à sa ligne éditoriale et aux publics consommateurs notamment : les milieux universitaires nationaux comme étrangers, les missions diplomatiques, les organismes internationaux et divers partenaires.

CONSEIL DE REDACTION :

Directeur de Publication	: Rigobert Kabwita Kabolo Iko
Rédacteur en Chef	: Rigobert Kabwita Kabolo Iko
Rédacteurs en Chef adjoints	: Patrick Lossongo Lossiyo Marius Mpoyi Kalonji
Secrétaire de Rédaction	: Felly Lukunga Ngomba
Assistants à la Rédaction	: Esther Ilunga Gulenga Héritier Mungulu Ntoyo

COMITE SCIENTIFIQUE :

Professeurs et Docteurs : Kabongo Malu, Félicien Lukiana, Sumata Mutukula, John Kasuku, Valentin Tumbwa, Berthold Oyangandji, Devos Kitoko, Philippe Ntonda, Jean-Paul Yawidi, Louis Kalubi, Mwamba Mputu, Matthieu Willy Kabamba, Crispin Makelele, Richard Mukundji (Suisse), Nana Ngassam (Cameroun), Omer Mbenza, Mupila Ndjike, Jean-Marie Dodo (Côte d'Ivoire), Léon Musans Kapend-A-Katshiw, Makangu Mingiedi, Aimé Kayemba, Jeancord Mwamba, Amuri N'simbo Assumani.

Cadres scientifiques et Masters : Cleophas Iyaka, Stephan Schmid (Suisse), Apo Ipan, Daniel Tosoni (Suisse), Hugo Ilondo, Jürg Buchser (Suisse), Woosic Shin (Corée du Sud), Lebo Ten, Degaule Mpuy, Inana Kangala, Xavier Kusakana, Faria Bembo, Théophile Komposo, Jaebets Mwanza, Marcel Yala, Christian Matwala, Christian Nkumar, Charles Ofelo, Jimmy Lumbu Mwanamama, Kabwita Bianga, Kuvuila Pascal, Aristote Kushimana.

Editeur responsable : Institut de Recherche en Géopolitique et d'Etudes Stratégiques.
Direction Générale : 292, avenue Mweka, Commune de Lingwala, Kinshasa, République Démocratique du Congo.
Téléphone : +243 82 006 1696 ; 81 86 19 121 ; 89 7175 074
E-mail : admin@revue-is.org ; felly.lukunga@revue-is.org
Internet : www.revue-is.org ; www.irges.org
Europe : 59, Rue du Rhône, 1204 Genève, Suisse, + 41 22 810 88 68, Chambre de Commerce Suisse-RD Congo, info@ccsc.ch

Mise en forme, emballage, impression et maquette couverture : éditions IRGES, Kinshasa - Genève

Dépôt légal n° JL 3.01807-57254
ISBN : 978-99951-953-0-5
E-ISSN : 3006-5488, P-ISSN : 3006-547X
<https://doi.org/10.62912/JYFU3565>

©Tous droits réservés, IRGES, Kinshasa – Genève, Juillet-Décembre 2024.

Comment citer cette publication :

LUKUNGA N. F. et MPIANA M.M., « Géopolitique de la sécurité collective africaine : portée stratégique-diplomatique de la République Démocratique du Congo face aux accords de défense bilatéraux et régionaux », dans *Intelligence Stratégique*, Vol. 07, n°019, Juillet-Décembre 2024, p. 1.

Les opinions exprimées dans ces textes n'engagent que leurs auteurs. Elles ne constituent en aucune manière une position officielle de l'IRGES.

NOS PARTENAIRES :



INDEXATION :



SOMMAIRE

EDITORIAL	i-ii
<i>Géopolitique de la sécurité collective africaine : portée stratégique-diplomatique de la République Démocratique du Congo face aux accords de défense bilatéraux et régionaux</i>	
Felly LUKUNGA NGOMBA et Mitterrand MPIANA MBIYA	1
<i>Coopération dans le domaine des renseignements entre l'Ouganda et la RD Congo dans la traque des groupes armés : cas des Forces Démocratiques et Alliées</i>	
Tryphène MUADI MVULA, Béni MIKOLLO VONDA, Pascaline KASEKA KAPEPULA et Julie NGONDU LUFULUABO	35
<i>Mécanisme de contrôle Démocratique des services de renseignement en République Démocratique du Congo : enjeux et perspectives</i>	
Tryphène MUADI MVULA	51
<i>Perspectives de la prolifération des armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient</i>	
Saleh RAMAZANI SABITI	71
<i>Déficits des Etats en Afrique centrale dans la construction de l'intégration continentale</i>	
Saleh RAMAZANI SABITI	81
<i>La sécurité énergétique et les défis géopolitiques de la Méditerranée orientale : cas du conflit gréco-turc</i>	
Henri Benjamin NTIKALA BOOTO	97
<i>Ecart entre repères et enjeux en politique étrangère. Radioscopie des comportements des acteurs étatiques</i>	
Patrick BOKELE BAKALI, Jonathan KAPENA MUKA, Hugues LIOSO LISALAMA	107
<i>Diplomatie des conflits de l'ONU à l'épreuve de désengagement forcé des opérations de maintien de la paix en RD Congo. Enjeux et défis de la MONUSCO face à l'insécurité en Ituri et au Nord-Kivu</i>	
Richard NSOLOLO NSIALA	133
<i>Repenser la lutte contre la corruption, la bonne gouvernance et l'État de droit en République Démocratique du Congo</i>	
Lambert MENDE OMALANGA	149

<i>Préconisation pour l'éducation à la nouvelle citoyenneté en République Démocratique du Congo</i>	
Lambert MENDE OMALANGA	169
<i>La démocratie à l'occidentale importée et imposée ne marche pas : repenser l'exercice démocratique du pouvoir pour une démocratie authentique et souveraine en RD Congo. Le Congo précolonial fut une terre culturelle de prédilection de l'exercice démocratique du pouvoir</i>	
Jean-Denis KASESE OTUNG ABIENDA	201
<i>Contagion mentale du vote utile dans un scrutin présidentiel patriotique : électeurs congolais dotés d'une âme collective électorale protectrice</i>	
Jean-Denis KASESE OTUNG ABIENDA	229
<i>Prolifération des partis politiques et stabilité des institutions politiques en République Démocratique du Congo. Etude de cas de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS)</i>	
Evariste KATUNDA ELONGO WA LOSHIMA	257
<i>Du mythe à la réalité de l'alternance politique en République Démocratique du Congo. Portrait du cycle électoral de 2018</i>	
Maximilien KATAKU MABI	275
<i>Participation citoyenne équilibrée et durable des femmes dans l'espace sociopolitique en République Démocratique du Congo</i>	
Maximilien KATAKU MABI	289
<i>Incidence des facteurs déterminants de l'enracinement des dirigeants sur la performance financière des entreprises publiques en RD Congo</i>	
Séraphin KALUMBU MAKULU	305
<i>Franchises douanières comme manque à gagner pour le Trésor public en République Démocratique du Congo</i>	
Emmanuel MUKAMBA BASUBI	327
<i>Investigation de cas de décès maternel dans le centre de santé Boyambi dans l'aire de santé Muloshi dans la zone de santé de Kahemba/DPS Kwango</i>	
Lagrace-Akwil MBANGU TSHIBITSHIKA	353

ECART ENTRE REPERES ET ENJEUX EN POLITIQUE ETRANGERE. RADIOCOPIE DES COMPORTEMENTS DES ACTEURS ETATQUES

Patrick BOKELE BAKALI

Assistant et Doctorant en Relations Internationales à l'Université Pédagogique nationale
(UPN)/Kinshasa-RDC

Jonathan KAPENA MUKA

Assistant et Auditeur pour le Diplôme d'Etudes Approfondies en Relations Internationales à
l'Université Pédagogique nationale (UPN)/Kinshasa-RDC

Hugues LIOSO LISALAMA

Juriste privatiste et publiciste de l'Université de Picardie Jules Verne/Amiens-France et Licencié en
Relations Internationales à l'Université Pédagogique nationale (UPN)/Kinshasa-RDC

RESUME

La scène internationale étant à la base stabilisée ou déstabilisée par la politique étrangère qui est le canal par lequel les Etats parviennent à entrer en relation, il est nécessaire de pouvoir comprendre le fonctionnement de cet instrument en étudiant minutieusement les principes et facteurs de sa mise en application afin d'en évaluer l'efficacité ainsi que les dérives éventuelles y afférents. Ceci étant, le présent article étudie les quatre éléments de repère permettant d'identifier une politique étrangère dans ses contours notamment les objectifs, la puissance, les outils et les résultats ou l'efficacité de la politique étrangère. Ces éléments théoriques ont permis de développer et d'approfondir au moyen de quelques cas concrets le sujet sous-examen. Les analyses conduisent à la conclusion selon laquelle, les actes que posent les acteurs étatique dans leur politique étrangère ne correspondent pas nécessairement à leurs objectifs communicationnels préalables qui, très souvent ne servent que de support à ces derniers pour l'accomplissement des visées bien déterminées et quelque fois contradictoires aux intérêts de la communauté tant nationale qu'internationale.

Mots-clés : *politique étrangère, politique internationale, politique extérieure, acteur étatique.*

ABSTRACT

Since the international scene is basically stabilized or destabilized by foreign policy, which is the channel through which States manage to enter into

relations, it is necessary to be able to understand the functioning of this instrument by carefully studying the principles and factors of its application in order to evaluate its effectiveness as well as the possible abuses related to it. That being said, this article studies the four benchmarks for identifying a foreign policy in its contours, including objectives, power, tools and results or the effectiveness of foreign policy. These theoretical elements have made it possible to develop and deepen the subject under examination by means of a few concrete cases. The analyses lead to the conclusion that the actions taken by state actors in their foreign policy do not necessarily correspond to their prior communicative objectives, which very often only serve as a support for the latter to achieve well-defined aims that are sometimes contradictory to the interests of both the national and international community.

Keywords : *foreign policy, international policy, foreign policy, state actor.*

INTRODUCTION

Entendu comme le moyen par lequel un Etat entre en interaction avec l'environnement international, la politique étrangère pose aujourd'hui un grand problème quant à son identification ou mieux son appréhension dans sa mise en application. En effet, il est difficile d'interpréter correctement une politique étrangère, dans la mesure où un seul événement dans une seule période peut être compris de plusieurs manières.

Pendant la guerre du golfe de 1990-1991, le gouvernement suisse n'accorda pas à la coalition de survoler son espace aérien pour le transport des troupes et des munitions vers l'Irak. Cet événement pourrait être interprété de diverses manières selon les chercheurs.

Dans un premier temps, cette décision peut se faire comprendre comme la manifestation de l'impartialité suisse. Mais aussi, elle pourrait insinuer les sanctions économiques que le gouvernement helvétique imposerait à Irak conformément à la résolution 661 du Conseil de Sécurité. Cette illustration peut servir à démontrer si bien que la politique d'un même Etat, concernant une même question et à une même peut être interprétée de différentes manières.

Ainsi, saisir une politique étrangère exige les points de repères permettant d'appréhender le réel et d'identifier les variations. Les points de repère varient d'un chercheur à l'autre. D'aucuns mobilisent les repères tels que l'orientation, le problème, l'environnement et le niveau d'engagement de la politique étrangère pour son identification.

Cependant, pour ce qui est de ce travail, il sera question de s'appesantir sur quatre éléments de repères pouvant permettre d'identifier une politique étrangère dans ses contours, notamment les objectifs, la puissance, les outils et les résultats.

I. CONTOUR CONCEPTUEL

L'un des domaines le plus fertiles de l'étude des relations internationales depuis des années 1950, qu'il s'agisse des efforts intellectuels de théorisation des politiques étrangères comparées ou de leurs processus de prise de décision ou des contextes de leur élaboration, les politiques des acteurs connaissent un véritable « boom Universitaire ». Au cours des années 1970, la théorie behavioriste a prédominé dans l'étude comparée de la politique étrangère.

La politique étrangère, au sens classique, doit être entendue à la fois comme l'expression officielle et la poursuite par un Etat souverain, des intérêts nationaux au-delà de ses frontières nationales. Elle consiste selon le cas, non seulement à exprimer la ou les positions face à un problème ou un événement susceptible de toucher à ses intérêts, mais aussi à entreprendre des actions auprès des acteurs des relations internationales pour préserver ou accroître ses intérêts.

Vu sous cet angle, la politique étrangère peut se définir comme l'instrument par lequel un Etat essaie de façonner son environnement politique international favorable pour ses intérêts.

En effet, les paramètres de son action, tout comme les thèmes à traiter sont, soit d'une part multiples et les interlocuteurs sont diversifiés et sont souvent non étatiques avec leurs « politiques étrangères privées » (sociétés multinationales) soit d'autres part, cette situation complexe n'est pas sans

conséquences sur la pratique de la politique ou sur le concept même de cette expression (règles diplomatiques liées à l'application de la politique étrangère, contenue dans la convention de Vienne de 1961).

Quant à son caractère général de son action, la politique étrangère peut être réactive ou proactive. Elle est réactive lorsqu'elle condamne ou désapprouve une situation ou un événement donné, en d'autres termes, c'est quand il subit une situation qui lui pousse à réagir. Elle est proactive quand elle entreprend une initiative qui constitue elle-même un événement ou lorsqu'il est dans l'action de modifier le cours de l'histoire.

Il faut enfin noter que toute politique étrangère crédible ou responsable doit être décidée rationnellement dans le sens de l'intérêt national de l'acteur qu'elle représente. Il sied de noter qu'il y a beaucoup de controverses autour de la théorie et de la pratique de l'intérêt national pour les pays pauvres du fait qu'ils sont souvent au service des puissances étrangères qui leur donnent des ordres ignorant ainsi le principe même de toute politique étrangère (Intérêt national).¹

I. 1. Quelques définitions

Il n'existe aucune définition consensuelle de ce que constitue une politique étrangère. Vraisemblablement, la question ne fait pratiquement pas débat. La majorité des chercheurs ou d'analystes évitent tout simplement la notion de front, bien qu'elle soit néanmoins au cours de leurs travaux.

La conception de la politique étrangère que retiennent les chercheurs est en mutation constant, en fonction de l'évolution des pratiques et de celle des théories. Il est illusoire de vouloir figer la politique étrangère dans une réalité empirique précise intemporelle et universelle. C'est ainsi que Don Munton peut prétendre que le terme « politique étrangère » est employé de telle manière qu'il est difficile de savoir s'il se réfère à des actions, des buts, des décisions, des objectifs, des stratégies, des intérêts des orientations des

¹ KATOND D., *Politiques Etrangères des Granges Puissances de nos jours*, éd. CEPRISE-UPN, Kinshasa pp. 9-10.

initiatives, des attitudes, des projets, des engagements, ou quoi encore. Cette remarque témoigne bien du flou qui entoure la définition du concept².

Selon le professeur Biyoya, la politique étrangère est définie tantôt comme un processus d'élaboration et de conduite de la diplomatie en temps de paix, tantôt comme la mise en œuvre des stratégies de la puissance nationale ou de la politique de la sécurité nationale³.

Quant à James Roseanau, la politique étrangère d'un acteur international peut être définie comme l'effort d'une société nationale de contrôler son environnement externe par la préservation des situations favorables et la modification des situations défavorables. Dans ce contexte, toute politique étrangère a pour objet la puissance ou le potentiel de puissance.

Seulement à nos jours, avec la globalisation des relations internationales le champ d'action de la politique étrangère des Etats sur le plan interne et externe s'est fortement élargi. On remarque en effet que la politique étrangère n'est plus collée seulement aux relations politiques, mais elle s'étend aussi aux relations économiques, commerciales, technologiques, scientifiques, culturelles, etc. Dans toutes les autres sciences il y a toujours une dimension politique.

La politique étrangère ne se définit plus seulement par apport à une politique de bon voisinage. Aujourd'hui, la politique étrangère d'un acteur international peut être conditionnée par des événements qui surviennent sur l'ensemble de la planète. C'est le cas des problèmes liés à l'écologie, à la démographie ou à l'humanité.

La définition de la politique étrangère est devenue complexe dans la mesure où elle ne défend plus que les intérêts individuels de son acteur, l'imprécision du contenu de cette expression.

² KATOND D., cité par KALUBI M., *Politique étrangère de la RDC*, éd. BERTRAS, Kinshasa, p. 19.

³ BIYOYA M., *comprendre les relations internationales, anciens et nouveaux paradigmes*, éd. IPRIS, Kinshasa, Lubumbashi, 2012, p. 93.

Vue sous cet angle, la politique étrangère peut se définir comme instrument par lequel un Etat essaie de rendre son environnement (politique internationale) favorable pour ses intérêts.

I. 2. Politique étrangère, politique extérieure, politique internationale : rapport et démarcation

I. 2. 1. Politique étrangère et politique extérieure

Il se dégage au fond une convergence d'idées entre plusieurs écoles et visions proposées par différents chercheurs sur les concepts politique étrangère et politique extérieure. Nonobstant les particularités théoriques des uns et des autres, l'extériorité conceptuelle de cette composante de la politique étatique demeure fondamentalement le point fédérateur de différentes vues.

C'est ainsi que Jean Meyriat dans son article sur l'étude de la politique extérieure définit cette dernière comme l'ensemble des activités tendant à assurer la cohésion de la nation dans le cadre plus large constitué par un monde extérieur à elle⁴. Autrement dit, toutes les activités de politique extérieure, qu'elles tendent à affirmer la position de la nation au sein du monde extérieur.

Pour sa part Marcel Merle définit la politique étrangère comme étant « la partie de l'activité étatique tournée vers le dehors. C'est-à-dire qui traite par opposition à la politique intérieure, des problèmes qui se posent au-delà des frontières ».⁵

De ce qui précède, il appert que le rapprochement sémantique entre les deux concepts sous examen et éviter toute philodoxie ainsi que toute polémique autour de la question.

I. 2. 2. Politique étrangère et politique internationale

Le concept de la politique internationale est polysémique, mais recouvre généralement deux réalités. Dans un premier temps, il représente les relations de pouvoir entre les acteurs étatiques au-delà des frontières d'au moins un Etat. Autrement dit, la relation d'un Etat avec une organisation

⁴ MEYRIAT J., « L'étude de la politique extérieure », dans *Revue française de science politique*, 11^e année, n°1, 1961, p. 145.

⁵ Marcel Merle cité par KALUBI M., *Op. cit.*, p. 21.

internationale. Dans un second temps, il désigne la discipline universitaire qui s'intéresse aux questions internationales⁶.

Enfin, la politique internationale est différente de la politique étrangère qui représente, selon Philippe Breton la composante de la politique étatique axée sur la gestion des rapports avec le monde extérieur.

II. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE ETRANGERE

Certains chercheurs des relations internationales confèrent à la politique étrangère un objectif général et prédéfini, valable pour tous et en toutes circonstances et ce, de façon universelle et intemporelle. Selon leurs inclinaisons théoriques, ils considèrent tour à tour que la politique étrangère vise la stabilité du système international, l'accumulation de richesses, la croissance de la puissance relative, le maintien ou non des dirigeants au pouvoir ou encore la reproduction de l'identité nationale.

Cette appréhension de la poursuite d'un objectif unique et prédéfini constitue un avantage du point de vue de la méthodologie, dispensant le chercheur de toute démonstration et lui permettant de pouvoir librement interpréter ou modéliser les comportements. Comme le note Hans Morgenthau, attribuer un objectif à la politique étrangère « impose une discipline intellectuelle à l'observation, ordonne rationnellement le champ politique et rend sa compréhension théorique possible »⁷.

Cependant, saisir les objectifs de la politique étrangère comme mentionné ci-dessus serait un fixisme méthodologique qui ne correspond pas aux réalités dans la mesure où il n'est un secret pour personne que les dirigeants politiques poursuivent plusieurs objectifs, dont certains peuvent être contradictoire. La conception de l'intérêt national, plus généralement, pouvant varier en fonction des périodes, des pays et des individus.

⁶ PAQUIN S., *Les théories de l'économie politique internationale*, éd. Presses de science politique, Paris, 2012, p. 1.

⁷ Hans Morgenthau cité par MORIN J.F., *La politique étrangère : théories, méthodes et références*, éd. Armand Colin, Paris, 2013, p. 13.

Dans cette optique, plusieurs penseurs de la politique étrangère rejettent toute définition arbitraire relative à l'objectif de la politique étrangère. Ils s'attachent plutôt à retracer et à comparer les objectifs véritables et spécifiques des acteurs qu'ils étudient. Pour ce faire, deux méthodes sont possibles : considérer que les objectifs que les dirigeants annoncent sont effectivement ceux qu'ils poursuivent, ou encore déduire les objectifs poursuivis en fonction de leurs comportements adoptés.

II. 1. Des Objectifs communiqués

Les énoncés de politiques, les discours officiels, les déclarations publiques des gouvernements, les rapports du gouvernement au parlement, etc. peuvent être mobilisés comme sources d'information par lesquelles on arrive à identifier dans certains cas les objectifs de la politique étrangère.

En effet, un objectif de la politique étrangère bien précis dans une déclaration publique déterminerait ainsi quatre éléments, notamment la cible, le mouvement, les effets de ce mouvement et un horizon temporel. A ce titre, l'objectif de la politique serait : « d'améliorer les conditions d'accès à l'eau potable dans les pays d'Afrique centrale en vue de réduire le taux de maladie dû à la consommation d'eau non potable à l'horizon 2030 ».

Si tous les Etats formulaient explicitement leurs objectifs aussi ouvertement, il serait plausible pour l'analyste d'identifier des variations dans l'un ou l'autre des éléments qui composent leurs objectifs de politique étrangère. La variable dépendante pourrait facilement être documentée et l'analyste pourrait se concentrer sur les variables indépendantes. Cependant, la difficulté résulte du fait que les objectifs de la politique étrangère sont rarement énoncés avec autant de précision. Plusieurs dirigeants politiques se réfugient systématiquement derrière la notion d'intérêt national dès qu'il s'agit de préciser leurs objectifs. Le recours à ce concept leur permet de dépolitiser la politique étrangère et de générer une certaine légitimité. Comme le remarque Henry Kissinger, « lorsque vous demandez aux Américains de

mourir, il faut que vous puissiez l'expliquer dans les termes de l'intérêt national »⁸.

Bien qu'un objectif précis soit bel et bien communiqué, l'étude peut légitimement suspecter qu'il existe un écart entre cet objectif déclaré et l'objectif réellement poursuivi (non-dit). Au moins trois raisons peuvent justifier un tel écart⁹.

Primo, les autorités publiques peuvent avoir intérêt, afin de préserver leur réputation et leur légitimité sur la scène internationale, de masquer leurs quêtes de gains relatifs en évoquant la recherche de gains absolus. C'est ainsi, l'intrusion des Forces Armées Rwandaises en RD Congo visant à garantir aux autorités de ce pays l'accès aux ressources naturelles sera lancée au nom de la poursuite des rebelles des Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda ; le rattachement de la Crimée à la Russie visant à accroître l'influence et l'espace vital sera justifié par le respect du principe universel d'auto-détermination de peuple comme droit reconnu au peuple russophone de l'Ukraine ; des restrictions de l'importation en RD. Congo du ciment gris provenant de l'Angola en raison de la protection de l'industrie nationale (CILU) sera pris au nom de la mauvaise qualité du ciment importé ou autres.

Secundo, les dirigeants politiques peuvent tentés de réduire l'ambition déclarée de leur politique étrangère pour accroître leurs probités de succès et rehausser ainsi leur stature sur la scène politique internationale. Par exemple, le gouvernement français via l'OTAN affirma que son intervention en Lybie de 2012 visait modestement à instaurer la démocratie. Cependant, plusieurs observateurs soupçonnent toutefois que les objectifs non-dits de la France étaient plus ambitieux, allant de l'instauration de la démocratie à l'élimination physique du Président Mohamar Kadhafi et le contrôle du gisement du pétrole Libyen. Mais ces objectifs étant plus difficiles à atteindre, le gouvernement français opta pour stratégie de communication garantissant un succès aux yeux de l'opinion publique tant nationale qu'internationale.

⁸ *Ibidem*, p. 24

⁹ ONUF N., « Speaking of policy », in KUBALKOVA V. (dir), *Foreign policy in a constructed world*, Armonk sharpe, 2001, pp. 77-95.

Tertio, les décideurs évitent généralement la question des objectifs communicationnels plutôt que de les reconnaître ouvertement. L'intervention de l'armée américaine au Pakistan par exemple fut officiellement justifiée par la nécessité d'éliminer Ben Laden qui avait causé plusieurs morts lors de l'attentat du 11 septembre 2001 en vue de prévenir d'autres attaques imminentes. Mais, derrière ces objectifs instrumentaux peuvent se cacher des objectifs communicationnels tout aussi importants.

A cet effet, l'intervention armée américaine visait également à exprimer une démonstration de la puissance non seulement aux autres Etats tiers amis aussi aux groupes terroristes en action ou en gestation, mais aussi, cette intervention avait eu à alimenter le patriotisme sur la scène politique nationale. Néanmoins, reconnaître ouvertement ces objectifs communicationnels est toutefois contre-productif et risque d'entacher la crédibilité de l'autorité publique, tant sur la scène politique nationale qu'internationale.

Ceci étant, toutes les sources qui énoncent explicitement des objectifs doivent être traitées avec précaution. Les déclarations politiques, les communiqués de presse, etc. sont souvent destinés à l'électorat et sont parfois en décalage avec la politique étrangère qu'ils évoquent.

II. 2. Des objectifs déduits

Quelques techniques permettant de déduire les objectifs de la politique étrangère du comportement des acteurs, plutôt que de se focaliser seulement sur les communiqués officiellement.

L'une d'elles consiste à analyser les résultats obtenus. En effet, si une politique est maintenue sur une longue durée et que les décideurs ont eu, maintes occasions de l'évaluer et de la revisiter, on peut conclure que ses résultats correspondent aux visées poursuivies. A titre d'exemple, de nombreuses études sur l'aide publique au développement notent que l'aide bilatérale a un impact minime sur le développement économique des pays bénéficiaires.

Il y a lieu d'épingler le cas de la RD Congo qui, dans le cadre de la coopération bilatérale bénéficie de l'aide au développement de nombreux Etats notamment la Belgique, les Etats-Unis d'Amérique, la France etc. sans que celle-ci impacte sur son économie en la propulsant au rang des économies des pays développés ou émergents. Puisque cette pratique est répétée depuis plusieurs décennies, on peut légitimement mettre en doute que l'objectif premier soit de favoriser le développement économique¹⁰.

Il faut toutefois garder à l'esprit que l'identification d'un objectif n'exclut pas automatiquement les autres possibilités. Une même politique étrangère peut poursuivre simultanément plusieurs objectifs certains de possession et d'autres de milieu ; certains instrumentaux et d'autres communicationnels ; certains intermédiaires et d'autres finaux ; certains de court terme et d'autres de long terme ; certains internes et d'autres externes.

III. PUISSANCE COMME REPERE DE LA POLITIQUE ETRANGERE

La puissance est sans conteste l'un des concepts les plus fondamentaux des relations internationales, mais aussi l'un des plus difficiles à définir et à opérationnaliser. C'est ainsi que Joseph Nye affirma que « la puissance est comme la météo : tout le monde en parle, mais peu la comprennent ».¹¹

Pour R. Aaron, la puissance est la mise en œuvre des ressources, quelles qu'elles soient, dans des circonstances déterminées. Il ne s'agit ni de la possession d'une ressource, ni du contrôle d'une structure particulière, mais de la mobilisation des ressources compte tenu d'une structure. Par exemple dans un jeu de cartes, la puissance n'est pas la possession, d'une quinte flush royale, ni la capacité de déterminer les règles du jeu de carte, mais l'abattement d'une quinte flush royale dans un moment stratégique d'un jeu de poker. Les ressources et le contexte sont des éléments indispensables de la puissance, mais ils ne sont pas suffisants pour la constituer en eux-mêmes¹².

¹⁰ MORIN J.F., *Op. cit.*, p. 26.

¹¹ NYE J., "Soft power : The Means to success in world politics", dans *Public affairs*, p. 55.

¹² ARON R., *Paix et guerre entre les Nations*, éd. Calmann-Lévy, Paris, 1962, p. 213.

De cet aperçu, la puissance va au-delà d'un simple déterminant de la politique étrangère ou une donnée avec laquelle les Etats doivent composer. Elle est plutôt une composante de la politique étrangère qui peut être évaluée, comparée et expliquée car autant il existe des politiques de puissance, il y a celles de repli.

III. 1. Ressources

Par ressources, il s'agit d'entendre le canal que les Etats peuvent mobiliser, mais rarement amplifier d'eux-mêmes, notamment le territoire, la population et les matières premières. La définition que propose Aaron de la puissance s'inscrit en rupture avec le réflexe classique de mesurer la puissance seulement à partir de la force potentielle à savoir : les ressources disponibles.

Les ressources contrôlées par un Etat ne sont qu'un indicateur indirect de la puissance, mais il facilite significativement les comparaisons. La comparaison peut toutefois être complexifiée en prenant en compte toute l'étendue de la gamme de ressources pertinentes à la politique étrangère. Dans les 1940, plusieurs analystes se concentraient encore uniquement sur les ressources matérielles ou démographiques. Mais depuis les travaux de Morgenthau en 1948, la majorité d'entre eux prennent également en compte les ressources idéationnelles. En effet, la garde suisse, pontificale, par exemple, n'est certainement pas le corps d'armée le plus imposant, mais le Vatican jouit néanmoins d'une influence considérable dans plusieurs régions du monde en raison de son autorité morale.

Inversement, certains acteurs sont rassemblement handicapés par leur manque en capital symbolique. Pendant l'apartheid, l'Afrique du sud n'avait pas une influence politique importante sur le continent africain, malgré son poids économique prépondérant. Dans une moindre mesure, l'intérêt de la Chine pour les ressources naturelles africaines est contraint par le fossé culturel qui les sépare.

Parallèlement à la multiplicité des ressources et au dévoilement de leur dimension sociale, la majorité des chercheurs en ont également venus à reconnaître qu'elles sont nécessairement spécifiques à un champ particulier. Aucune ressource n'est pertinente pour tous les théâtres d'action.

Il est utopique, comme certains tentaient encore de le faire durant la guerre froide, de développer un index de puissance absolue qui serait valide en toutes circonstances. La puissance est toujours spécifique à un contexte particulier. Mais la spécificité de la puissance est aussi valide dans les arènes diplomatiques et les différents champs politiques.

Si on ne peut expliquer une politique étrangère spécifique par la distribution des ressources, c'est en raison des nombreuses variables intermédiaires qui se situent entre les ressources et l'influence. Les ressources ne peuvent pas d'elles-mêmes accroître le commerce extérieur et celui-ci ne peut pas s'exploiter lui-même pour imposer des sanctions économiques, pas plus qu'une population nombreuse ne se mobilise d'elle-même dans l'armée et que des acteurs, œuvrant dans un cadre social et institutionnel particulier, qui transforment les ressources en capacités et les capacités en instruments de politique étrangère.

La faculté et la volonté d'exercer une politique de puissance varient d'un Etat à l'autre. Ces variations d'un Etat à l'autre portent notamment sur la primauté relative des stratégies de mobilisation et sur celles d'exploitation. La mobilisation se définit comme la transformation des ressources disponibles pour en générer des capacités additionnelles. L'exploitation, quant à elle, est la transformation de capacités en instrument de politique étrangère. Tous les Etats poursuivent à la fois des stratégies de mobilisation et d'exploitation, mais l'équilibre entre ces deux pôles varie en fonction des préférences et contraintes propres à chacun.¹³

Dans certains cas, les stratégies de mobilisation et d'exploitation peuvent être contradictoires. Par exemple, libéraliser la mobilisation des ressources, mais restreindre la capacité d'imposer des sanctions commerciales. Inversement, augmenter significativement les impôts pour financer une intervention armée à l'étranger peut freiner plutôt que stimuler la croissance

¹³ MASTANDUNO et al., « Toward a realist theory of policy », dans *International studies quarterly*, vol. 33, 1989, pp. 457-474.

économique. C'est sur cette réalité que repose la thèse des cycles des puissances impériales¹⁴ développé par Paul Kenedy.

III. 2. Contraste de la puissance

La possession de ressources pertinentes à un domaine particulier et en quantité supérieure à celles des autres Etats n'est pas une condition suffisante pour exercer une influence. Encore faut-il que ces ressources soient effectivement mobilisées dans le cadre d'une politique de puissance. Or, il s'avère plus qu'un Etat ne traduise pas ses ressources en influence.

Par exemple, au lendemain de la première guerre mondiale, les Etats-Unis disposaient déjà de toutes les ressources économiques nécessaires pour imposer un ordre économique international conforme à leurs intérêts. Malgré cette opportunité, ils se replièrent sur eux-mêmes et privilégièrent une politique étrangère isolationniste. Lors de l'effondrement boursier de 1929, le congrès réagit de manière particulièrement défensive et protectionniste, en haussant drastiquement les tarifs douaniers au lieu d'œuvrer à maintenir un régime international stable et ouvert. Ce n'est qu'à partir de la présidence de Roosevelt que les Etats-Unis traduisent leurs formidables ressources économiques en influence.¹⁵

Malgré son potentiel écologique, la République Démocratique du Congo demeure relativement effacé dans les négociations climatiques tant sur le plan sous régional, régional qu'international. Il existe un décalage indéniable entre ressources dont elle dispose et l'influence qu'elle exerce.

Les seuls pays dont les comportements semblent, à première vue, systématiquement correspondre à leurs ressources sont ceux que l'on qualifie parfois de « puissances moyennes ». Mais ce n'est qu'une illusion, ou plutôt une tautologie.

¹⁴ KENEDY P., *The Rise and fall of great powers*, Vintage Books, New York, 1987.

¹⁵ KINDLE B., "Dominance and leadership in the international economy", dans *International studies quarterly*, vol. 2, 1981, p. 254.

En effet, la notion de puissance moyenne réfère moins à la proportion de ressource dont dispose un Etat qu'à son comportement de politique étrangère. Une puissance moyenne est celle qui cherche les compromis, qui favorise le multilatéralisme, qui plaide pour la résolution pacifique des différends et qui se plie au droit et aux normes internationales. C'est un rôle socialement construit plutôt qu'un statut tributaire d'un certain niveau de ressources. C'est ce qui permet de qualifier de « puissance moyenne » des pays aussi différents que la France, le Canada, et l'Irlande¹⁶.

IV. OUTILS DE LA POLITIQUE ETRANGERE

A travers le temps, les domaines ou l'espace, les outils ou les instruments constituent plus souvent de point de repère pour documenter le dynamisme d'une politique étrangère.

Les décideurs ou les chefs de gouvernements sont souvent contraint d'intervenir rapidement dans des crises internationales et ont rarement l'opportunité politique de réévaluer leurs objectifs ou de penser à l'équilibre entre l'exploitation et la mobilisation de leurs ressources. Ils doivent généralement choisir parmi une liste d'options préparée par l'administration concernant diverses possibilités d'actions, lorsqu'ils veulent prendre une décision.

Nombreux d'analystes et praticiens imagines les pistes d'actions comme une gamme d'outils qui s'étend de la puissance douce à la puissance forte¹⁷ c'est-à-dire de la diplomatie (soft power) à la force militaire (hard power). Entre ces deux extrêmes, se trouvent multiples types d'outils que l'on peut ramener à trois catégories, la socialisation, qui vise à maintenir ou à modifier les idées, la coercition, qui tend à maintenir ou à modifier les intérêts, et l'intervention, qui consiste à garder ou à réviser les structures politiques internes d'un Etat étranger. Par ailleurs, il sied de signaler que chacune de ces catégories peut, à son tour, être décomposée en sous-catégories.

¹⁶ DEWITT D. B., "Directions in Canada's international security policy", dans *International journal*, vol. 55, 2000, p. 177.

¹⁷ NYE J., *Art. cit.*, p. 7.

IV. 1. Socialisation

Cette première catégorie d'outils peut être définie comme le transfert de croyances, de valeurs et d'idées d'un acteur à un autre. « Les idées ne flottent pas librement »¹⁸ disait Thomas Risse ; elles sont activement promues par des acteurs particuliers, du moins dans les premiers stades de leur diffusion.

Les idées sont diffusées de différentes manières. Il se peut, dans le cadre d'un processus de communication rationnelle, qu'un acteur soit sincèrement convaincu de la justesse des arguments d'un autre et qu'il en vienne à revisiter ses propres idées. Toutefois, cette réalité est rare et presque inexistante en relations internationales. La majorité des acteurs communiquent en relations internationales de manière stratégique.

L'action rhétorique consiste à exprimer un ensemble d'arguments pour en arriver à des fins précises. L'acteur qui use de la rhétorique dramatise les événements, rassemble des idées jusque-là déconnectées, imagine des expressions évocatrices ou utilise les métaphores pour orienter les débats dans une direction spécifique.

Cependant, un échange rhétorique n'est pas l'équivalent d'un dialogue de sourds qui mènerait nécessairement vers une impasse. Il peut conduire certains acteurs à modifier leurs discours ou leurs comportements. Par exemple, la requalification par le gouvernement congolais (RDC) du mouvement rebelle ADF-NALU comme mouvement terroriste favoriserait une attention soutenue voire une implication considérable de la communauté internationale dans la restauration de la sécurité à l'Est de la République Démocratique du Congo et dans la sous-région.

Toutefois l'action rhétorique est utilisée aussi par les grande puissances et ce, de façon continue. A titre illustratif, le discours sur la « guerre contre le terrorisme » développé par l'administration du président Georges Bush au lendemain des attentats comme acte de guerre contre la

¹⁸ RISSE T., "Ideas do not float freely : transnational coalition, domestic structures and the end of the cold war", dans *International organization*, vol. 2, 1992, p. 34.

liberté et le style de vie américain, plutôt qu'un acte criminel, est une stratégie rhétorique qui légitime des mesures liberticides d'urgence et renforce l'unité nationale¹⁹.

Une autre stratégie de socialisation déployée à grande échelle, visant à « conquérir les cœurs et les esprits » celle qu'on appelle la diplomatie publique. Celle-ci fut la motivation première du financement public américain de radio free Europe et Voice of America lors de la Guerre Froide. Il y a plusieurs Etats s'illustrent dans la diplomatie publique. Le gouvernement Français diffuse le point de vue Français à l'étranger par le biais de plusieurs instrument, dont l'agence pour le renseignement français à l'étranger, radio France internationale, France bourses d'excellence Eiffel pour étudiants, etc.²⁰

Dans d'autres cas, les Etats définissent plus précisément la cible de leur socialisation. La formation d'officier étranger dans les écoles militaires américaines aurait par exemple, favorisé la diffusion de normes et valeurs américaines.

IV. 2. Coercition

Les mesures coercitives en politique étrangère, sont celles qui visent à influencer le comportement d'une cible en modifiant le calcul de ses intérêts, sans toutefois intervenir directement en territoire étranger. Sous ce vocable se cache une vaste gamme d'instruments découlant de processus différents et ayant des impacts distincts les uns des autres. Ils peuvent être ordonnés selon au moins cinq axes²¹ qui se superposent pour former une matrice multidimensionnelle.

Le premier de ces axes distingue les outils coercitifs qui emploient des sanctions positives de ceux qui recourent aux sanctions négatives. Les conditions européennes à l'élargissement peuvent être vues comme une forme

¹⁹ JAKSON R., *Write the war on terrorism :language, politics and counter-terrorism*, Manchester university press, Manchester, 2005, p. 69.

²⁰ MATHIEN M., « Un vecteur reconnu des relations internationales de la France mais un problème », dans *Annuaire Français de relations internationales*, vol. 1, l'Agence France-Presse, 2000, pp. 676-689.

²¹ MORIN J. T., *Op. cit.*, p. 36.

de coercition reposant sur une sanction positive. Inversement les restrictions économiques occidentales imposées à la fédération de la Russie suite du rattachement de la Crimée à son territoire sont un exemple de sanction négative.

Le deuxième axe de différenciation d'outils de coercition oppose d'un côté la menace de sanctions, et de l'autre, l'imposition effective des sanctions. Par exemple, la position de la CEDEEAO qui envisage une option militaire si jamais le président Gambien sortant Yahya Jameh refusait de quitter pacifiquement le pouvoir. Par contre, les décisions du gouvernement Suisse de geler les avoirs de certains chefs d'Etat dans les banques helvétiques, de Robert Mugabe à Ben Ali en passant par Jean-Claude du Valier, n'ont pas fait l'objet d'avertissement préalable.

Les outils coercitifs peuvent également être distingués en fonction de leurs objectifs. La dissuasion est une forme de coercition qui vise à maintenir le statu quo alors que la contrainte en est une autre qui vise à le modifier. L'armement nucléaire est généralement perçu comme un instrument de dissuasion, c'est-à-dire une menace implicite à toute altération de l'équilibre des puissances.²²

Inversement, le système américain du super 301 qui identifie chaque année les pays qui ont des politiques commerciales jugées déloyales est un exemple de contrainte puisque les pays cibles sont enjoints à modifier leurs pratiques sous peine de sanction.²³

Un quatrième axe différencie les instruments coercitifs immédiats de ceux qui ont une portée générale. Les premiers, parce qu'ils sont généralement adaptés en période de crise, s'inscrivent dans une logique différente des deuxièmes, dont la pratique est institutionnalisée. Le refus de l'administration Eisenhower d'appuyer la demande de financement du Royaume-Uni au FMI tant qu'il ne mettait pas fin à la crise de Suez, ne peut ainsi être expliqué par

²² KALIN H., *On thermonuclear war*, Princeton University press, Princeton, 1966, FREEDMEN L., *The evolution of nuclear strategy*, Palgrave, Basingstoke, 1989.

²³ SELL S. K., *Private power, public law : the globalization of intellectual property rights*, Cambridge University press, New York, 2003, p. 245.

les mêmes mécanismes qui ont conduit le congrès à adopter une loi précisant qu'aucun pays appuyant le terrorisme ne peut bénéficier de l'appui des Etats-Unis ai FMI.

Le dernier axe oppose les sanctions qui visent seulement l'élite de celles qui visent l'ensemble de la population ou d'un gouvernement. Par exemple, la décision des Etats-Unis, prise en janvier 2011, d'interdire aux citoyens américains de nouer des relations d'affaires avec la compagnie Biélorusse d'hydrocarbure Belneftekhim visait principalement la garde rapprochée du président Alexandre Loukachenko. Les décisions du gouvernement américain consistant à geler les avoirs des autorités militaires congolais (RDC) visaient l'ensemble du gouvernement du pays.

IV. 3. Intervention

Toutes les interventions sont des immixtions dans les affaires internes d'un Etat étranger pour modifier ou à sauvegarder les structures. Néanmoins, il importe de distinguer les interventions politiques dans interventions militaires.

En effet, une intervention politique vise la subversion par l'appui aux groupes contestateurs, ou encore la stabilisation par le soutien à un pouvoir en place encore fragile. Les Etats-Unis offrent ainsi un financement, du matériel et des formations à diverses politiques étranger favorables à la démocratie libérale, incluant des médias, des partis politiques et des ONG. Ces interventions politiques sont parfois ouvertement déclarées, comme dans l'Iraq libération Act de 1999 qui détaillait les budgets alloués à la subversion Irakienne. Plus souvent, les interventions sont clandestines, comme l'était l'appui américain au parti démocratique chrétien Italien dans l'immédiat après-guerre²⁴.

La gamme d'interventions militaires doit également être désagrégée. Contrairement à ce qu'il est parfois supposé, la majorité des recours à la force militaire à l'étranger ne conduisent pas à la guerre. Les escarmouches frontalières et les passages en territoires étranger peuvent n'être qu'une stratégie pour tester la détermination d'un Etat à défendre une frontière

²⁴ MILLER J. E., "Taking off the gloves : the united states and the Italian election of 1949", dans *Diplomatic history*, vol. 1, 1989 pp. 35-56.

contestée. Le blocus maritime peut être utilisé simplement pour forcer des négociations en évitant les affrontements directs.

La politique de la canonnière, quant à elle, n'est qu'une démonstration de forces visant l'intimidation. Certaines interventions militaires n'ont que des cibles précises qui peuvent être atteintes en quelques heures que ce soit l'assassinat d'un chef politique ou le bombardement d'une usine chimique. Le recours à la guerre est une politique extrême qui, comparée à tous les outils de politique étrangère, demeure relativement rare.

V. EVALUATION DE L'EFFICACITE DE LA POLITIQUE ETRANGERE

Si l'on peut évaluer l'efficacité relative d'une série d'action de politique étrangère, il devient alors possible de s'interroger sur les conditions qui déterminent leur succès ou leur échec. Un processus de prise de décision apparemment sans faille peut-il mener à une politique défailante ? Inversement, une politique étrangère qui atteint parfaitement sa cible peut-elle émerger du chaos ?²⁵

V. 1. De la mesure de l'efficacité

Evaluer l'impact d'une politique étrangère entraîne des défis méthodiques importants notamment la difficulté de cerner les objectifs réellement poursuivis, la multi-causalité des résultats, les tensions entre le court et le long terme de résultats attendus, etc.

Ces contraintes méthodiques expliquent sans doute que plusieurs auteurs se soient concentrés sur les sanctions économiques pour évaluer les résultats de la politique étrangère. En effet, les sanctions offrent trois avantages méthodologiques indéniables ci-après : leur fréquence est suffisante pour permettre des analyses statistiques fines. Ensuite, elles sont généralement imposées en invoquant des motifs spécifiques qui peuvent servir de repère pour évaluer leurs résultats. Enfin, leur emploi est relativement

²⁵ SCHAFER M. et CRICLOW S., "The process-Outcome connection in foreign policy decision making", dans *International studies quarterly*, vol. 46, 2002, pp. 45-68.

transparent, permettant l'observation externe de les situer précisément dans l'espace-temps et de quantifier leur ampleur en devise.

Cependant, les nombreux travaux sur l'efficacité des sanctions économiques concluent de façon presque unanime qu'elles n'atteignent que rarement leurs objectifs. Ce constat a d'abord été établi par des études qualitatives portant sur des cas particuliers. A titre d'illustration, l'embargo américain imposé contre Cuba est un échec plus exemplaire. Après plus d'un demi-siècle pour la nationalisation des investissements américains lors de la révolution cubaine. Le régime castriste a même utilisé les sanctions américaines pour justifier les carences de son économie communiste, susciter des réactions patriotiques et créer un effet de ralliement²⁶.

Les sanctions multilatérales contre le régime de la fédération de la Russie n'ont pas empêché ce pays à poursuivre son processus de l'annexion du territoire Ukrainien (Crimée) dans le but d'étendre son espace vital. Il est à noter que la pluralité des sanctions économiques observées à partir des années 1970 a donné place à l'approche quantitative dans l'évaluation de leur efficacité.

V. 2. Expliquer l'efficacité

La question des déterminants de l'efficacité de la politique étrangère soulève le problème du niveau d'analyse. Concernant les sanctions économiques, la plupart d'analystes pensent que les principales variables explicatives de l'efficacité des sanctions se situent au niveau national, dans les caractéristiques de l'Etat sanctionné.

L'incidence économique des sanctions sur l'Etat ciblé, calculé en pourcentage de son produit intérieur brut, est des principaux facteurs de leur succès. Si ces couts sont supérieurs à l'intérêt que représente le maintien des politiques incriminées, un changement de politique est probable. Sous cette

²⁶ KAPLOWITZ D. R., *Anatomy of a failed embargo : US sanctions against Cuba*, Lynne Rienner, Boulder, 1998, p. 57.

perspective, les économies les plus dépendantes sont aussi plus vulnérables aux sanctions²⁷.

Néanmoins, le coût économique élevé n'est pas condition, suffisante pour le succès d'une sanction. Il faut également tenir compte du système politique de l'Etat ciblé. Ainsi, plusieurs statistiques affirment que les démocraties sont plus sensibles aux sanctions qui ont un impact diffus sur l'ensemble de la société, alors que les autocraties parviennent plus facilement à y résister. Les sanctions commerciales imposées à Haïti et à l'Irak dans les années 1990, par exemple, ont gravement affecté les populations civiles, mais en réalité, soulève davantage de controverses dans les pays qui les ont adoptées que dans ceux qui ont été la cible. Afin de menacer véritablement les autocraties, les sanctions doivent cibler directement les ressources de l'élite au pouvoir²⁸.

Certains analystes ajoutent le contexte national de l'Etat initiateur de la sanction au contexte national de l'Etat ciblé. En effet, une sanction qui implique un coût élevé pour l'Etat qui adopte risque d'être infructueuse. L'exemple le plus frappant à ce regard est celui des menaces exprimées par le congrès américain au début des années 1990 envers la République Populaire de Chine au motif de ses violations des droits de l'homme. Ces menaces, répétées périodiquement, ont été suivies par une intensification plutôt qu'une réduction de la répression chinoise.

La Chine pouvait se permettre une telle défiance puisque les premières victimes d'éventuelles sanctions commerciales auraient certainement été les investisseurs américains établis en Chine et les importateurs américains des produits chinois, en cas de sanction, ces deux poids lourds de l'économie américaine n'auraient pas manqué de faire pression sur le congrès et de plaider la cause chinoise. L'intégration entre les économies américaines et chinoises est telle que les menaces du congrès n'ont pas été jugées crédibles.

²⁷ HUFBAUER G. et al., *Economic sanctions revisited : supplemental case histories*, Institute for international economics, Washington, 1990, p. 78.

²⁸ SECHSER T.S., *Goliath's curse : coercive threats and asymmetric power*, International organization, vol. 3, 2010, pp. 627-660.

Cela étant, l'efficacité des sanctions n'est pas entièrement déterminée par des calculs rationnels. Des jeux de perception, filtrés à travers des mécanismes cognitifs, contribuent également à expliquer les résultats des sanctions économiques. Une longue relation de coopération entre l'Etat sanctionné et l'Etat qui sanctionne permet de nouer une relation de confiance et laisse croire au premier que le deuxième lèvera effectivement ses sanctions lorsque ses demandes seront satisfaites. Inversement, le souvenir d'antagonismes passés peut entretenir des méfiances et faire craindre à l'Etat sanctionné qu'une concession soit interprétée comme un signal de faiblesse et même à une multiplication de nouvelles sanctions.²⁹

Un autre niveau d'analyse pertinent pour expliquer l'efficacité des sanctions est l'environnement international dans lequel s'inscrivent les sanctions. Des pays tiers peuvent notamment neutraliser les efforts des sanctions en se proposant comme des partenaires économiques alternatifs. Plusieurs alliés traditionnels des Etats-Unis, comme le Royaume-Uni, le Canada et le Japon, profitent des Sanctions unilatérales américaines pour développer leurs propres marchés. Le succès des sanctions varie donc en fonction de la capacité à assurer une coopération interétatique et éviter que la cible puisse tourner vers de nouveaux partenaires.³⁰

Des sanctions unilatérales fermes et ciblées peuvent être plus efficaces que des sanctions unilatérales floues et poreuses. C'est l'une des raisons pour la quelles les sanctions unilatérales sont généralement plus efficaces que les multilatérales.

Les débats récents sur les sanctions économiques portent ainsi de moins en moins sur leur degré d'efficacité. Ce faisant, les problèmes ne sont plus seulement d'ordre méthodologique, mais également d'ordre théorique. Identifier une variable dépendante pose toujours des problèmes méthodologiques : les informations disponibles sont parcellaires et ne permettent pas toujours d'établir des comparaisons. Mais retracer les variables

²⁹ GIUMELLI F., *Coercing, constraining and signaling. Explaining UN and EU sanction after the cold war*, ECPR press, Colchester, 2011, p. 44.

³⁰ EARLY B. R., *Unmask the black knight : sanctions busters and their effects on the succes of economic sanctions*, foreign policy analysis, vol. 7(5), 2011, pp. 381-402.

explicatives les plus pertinentes nécessite en plus des arbitrages théoriques délicats : quel est le niveau d'analyse le plus pertinent pour expliquer une politique étrangère donnée ? Et si ce sont les deux à la fois, comment les intégrer de manière cohérente ?

CONCLUSION

Au demeurant, l'étude de la politique étrangère s'avère une tâche méticuleuse au regard de la variabilité constante des principes et de la complexité de mobile conduisant à sa mise en application. Les actes que posent les acteurs ne sont plus toujours en harmonie avec les moyens leur permettant de passer à l'action afin d'atteindre un objectif précis mais parfois non communiqué ouvertement pour des raisons aussi bien connues que des stratégies en référence à une vision ou une ambition bien assise.

Le réel n'étant pas forcément vrai, dit-on, il sied pour un chercheur qui s'engage dans l'analyse des méandres de la politique se munir d'une grille méthodologique conséquente lui permettant de pénétrer tous les paramètres obscurs sous-tendant l'action ou les comportements d'un acteur au-delà des intentions et prétentions préalables et du résultat afin de déboucher sur des conclusions objectives et adéquates.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ARON R., *Paix et guerre entre les Nations*, éd. Calmann-Lévy, Paris, 1962.
- BIYOYA M., *Comprendre les relations internationales, anciens et nouveaux paradigmes*, éd. IPRIS, Kinshasa, Lubumbashi, 2012.
- DEWITT D. B., "Directions in Canada's international security policy", dans *International journal*, vol. 55, 2000.
- EARLY B. R., "Unmask the black knight : sanctions busters and their effects on the success of economic sanctions", dans *Foreign policy analysis*, vol. 7 (5), 2011.
- FREEDMEN L., *The evolution of nuclear strategy*, Palgrave, Basingstoke, 1989.

-
- GIUMELLI F., *Coercing, constraining and signaling. Explaining UN and EU sanction after the cold war*, ECPR press, Colchester, 2011.
 - HUFBAUER G. et al., *Economic sanctions revisited : supplemental case histories*, Institute for international economics, Washington, 1990.
 - JAKSON R., *Write the war on terrorism : language, politics and counter-terrorism*, Manchester university press, Manchester, 2005.
 - KALUBI M., *politique étrangère de la RDC*, éd. BERTRAS, Kinshasa.
 - KAPLOWITZ D. R., *Anatomy of a failed embargo : US sanctions against Cuba*, Lynne Rienner, Boulder, 1998.
 - KATOND D., *Politiques Etrangères des Granges Puissances de nos jours*, éd. CEPRIS-UPN, Kinshasa.
 - KENEDY P., *The Rise and fall of great powers*, Vintage Books, New York, 1987.
 - KINDLE B., "Dominance and leadership in the international economy", dans *International studies quarterly*, vol. 2, 1981.
 - KUBALKOVA V. (dir), *Foreign policy in a constructed world*, Armonk sharpe, 2001.
 - MASTANDUNO et al., « Toward a realist theory of policy », dans *International studies quarterly*, vol. 33, 1989.
 - MATHIEN M., « Un vecteur reconnu des relations internationales de la France mais un problème », dans *Annuaire Français de relations internationales*, vol. 1, l'Agence France-Presse, 2000.
 - MEYRIAT J., « L'étude de la politique extérieure », dans *Revue française de science politique*, 11^e année, n°1, 1961.
 - MILLER J. E., "Taking off the gloves : the united states and the Italian election of 1949", dans *Diplomatic history*, vol. 1, 1989.
 - MORIN J.F., *La politique étrangère : théories, méthodes et références*, éd. Armand Colin, Paris, 2013.
 - NYE J., "Soft power : The Means to success in world politics", dans *Public affairs*.
 - PAQUIN S., *Les théories de l'économie politique internationale*, éd. Presses de science politique, Paris, 2012.

- RISSE T., "Ideas do not float freely : transnational coalition, domestic structures and the en of the cold war", dans *International organization*, vol. 2, 1992.
- SCHAFER M. et CRICHLLOW S., "The process-Outcome commection in foreign policy decision making", dans *International studies quarterly*, vol. 46, 2002.
- SECHSER T.S., "Goliath's curse : coercive thearts and asymmetric power", *International organization*, vol. 3, 2010.
- SELL S. K., *Private power, public law : the globalization of intellectual property rights*, Cambridge University press, New York, 2003.